

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 369 / PR-SGG

ANNEE 1968

- 1 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le  
référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant  
formation du Gouvernement ;

VU le Message Téléphoné n°108/MIT du 4 Décembre 1968 ;

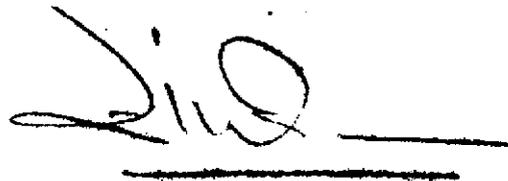
DECRETE :

Article 1er. - A compter du 4 Décembre 1968, Me Benjamin d'ALMEIDA, Ministre  
de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du  
Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence de Mr Urbain NICOUE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République  
du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 4 Décembre 1968

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

COPIES :

PR 4 - CS 6 - Ministères 10 - Dtion Stat. 2 -  
MIT-MSPAS 4 - SGG 4 - CES 5 - DGAJL 2 -  
SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - JORD 1  
SGM 10 - DCCT 1 - DN 1 - DEP 2 -